

Caron A., Torre A., 2006, Vers une analyse des dimensions négatives de la proximité. Les conflits d'usage et de voisinage dans les espaces naturels et ruraux, *Développement Durable et Territoires*, n°7

Vers une analyse des dimensions négatives de la proximité Les conflits d'usage et de voisinage dans les espaces naturels et ruraux¹

Armelle CARON & André TORRE

Caron@engref.fr ; armelle.caron@wanadoo.fr

ENGREF-UMR METAFORT, 24 avenue des Landais, 63170 AUBIERE

andre.torre@wanadoo.fr; torre@inapg.inra.fr

UMR SADAPT, INA PG, 16 rue Claude Bernard, 75231 PARIS Cedex 05

Résumé

Cet article propose une analyse des relations conflictuelles dans les espaces ruraux s'appuyant sur une relecture des recherches réalisées dans le cadre des approches de la proximité. La première partie présente les résultats de travaux empiriques qui permettent d'identifier la nature des tensions et des conflits d'usage et de voisinage qui surviennent dans les espaces ruraux. La seconde partie est consacrée à l'exploration des dimensions conflictuelles liées à la proximité géographique des acteurs impliqués, tout en révélant les vertus de la proximité organisée dans la recherche d'une solution négociée. Dans un troisième temps, une grille de lecture des conflits en termes de proximité, croisant les dimensions spatiales et organisationnelles, est proposée. Elle permet d'identifier différentes catégories de conflits et de qualifier des issues de nature coopérative à ces situations conflictuelles.

Mots clés : Conflit, usages, proximité, espace rural

Summary :

This paper proposes a land-use conflicts analysis in terms of proximity. The first part of the paper presents the results of empirical studies on land-use and neighbourhood conflicts in the French countryside. Such study cases permit to underline the major part plays by the geographic proximity in the emergence of land use conflicts. The second part of the paper is devoted to the exploration and the characterisation of the geographic proximity "polemogene" properties. These latter are balanced with the virtues of organised proximity that may favoured the emergence of negotiated solutions to the conflicts. In the third part of the paper, an analysis chart that combines spatial and organisational dimensions of proximity is proposed. With such an analytical framework it is possible to identify the different types of land use and neighbourhood conflicts and to qualify some of their cooperative issues.

Key words : Conflict, land-use, proximity, rural space

Introduction

Lutte entre deux personnes, divergences d'intérêts et/ou de valeurs, affrontements violents entre des parties armées... Si ses définitions sont nombreuses et multiformes, le conflit implique toujours, quels que soient ses origines, ses objectifs et son déroulement, une

¹ Cet article est une version considérablement modifiée d'un chapitre intitulé « Conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux » de l'ouvrage suivant : Torre A. et Filippi M. (éds), 2005, *Proximités et Changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, Paris, Editions de l'INRA, Collection « Un point sur ».

opposition, un différend entre des catégories d'acteurs (individus ou groupes). C'est l'antagonisme qui constitue sa marque la plus immédiate.

Alors que l'analyse des conflits occupe une place importante dans la littérature des sciences sociales (en particulier la sociologie - Simmel 1992, Touraine 1978, Freund 1983, Coser 1982, la psychologie sociale - Lewin 1948, Stephenson 1981, Touzard 1972, les sciences politiques - Duclos 1998, la gestion - Mermet 1998, Faure et *al.* 1998, Michel 2003, la géographie et l'aménagement - Cadène 1990, Charlier 1999, Dziedzicki 2001) les économistes néo-classiques font peu usage de cette notion² et excluent la dimension conflictuelle (encore présente dans les écrits des auteurs classiques et marxistes) du champ de l'analyse. Le courant standard privilégie en effet le concept de concurrence qui, s'il fait référence à une lutte pour l'obtention d'un gain, spécifie le cadre et les règles précises dans laquelle cette compétition objective et loyale est supposée se dérouler. L'idéal correspond au cas de la concurrence parfaite, qui recouvre des hypothèses de nature institutionnelle et relatives aux comportements individuels permettant d'assurer la conciliation entre l'intérêt collectif et des intérêts individuels divergents (Guerrien 1999).

Les travaux relatifs à l'analyse des situations de défaillances de marché, en particulier ceux consacrés aux effets externes, sont également peu perméables au conflit, en dépit d'un recours remarquable aux vocables de pollueurs et de victimes, qui trahit l'expression d'un rapport de force. La littérature est focalisée sur l'étude des modalités d'internalisation des ces effets, *i.e.* de leur réintégration dans le cadre des échanges marchands. Si la tentative d'ouverture du cadre néo-classique à la pluralité institutionnelle (Coase 1960, 1988) a contribué à en renouveler l'analyse, l'approche standard post-coasienne des phénomènes de nuisances, en ignorant les asymétries en termes de pouvoir, néglige également largement leur dimension conflictuelle (Samuels 1974, Bromley 1991). Tel est aussi le cas de la plupart des développements de la nouvelle économie institutionnelle (Hodgson 1993a)³, bien que l'analyse des relations situées dans le champ des organisations (en particulier dans les firmes) ait été l'occasion de réintroduire des considérations relatives aux rapports de pouvoir à travers la notion de hiérarchie (Tinel 2002).

A la croisée de l'économie de l'environnement et de l'économie urbaine, des travaux proposant une approche modélisée des modalités de résolution négociée *ex-ante* de situations de nuisances entre les parties prenantes (y compris le choix de la localisation dans le cas de l'implantation de porcheries industrielles dans l'espace périurbain) ont été récemment développés (Cavailhès 2004). S'ils introduisent explicitement la dimension spatiale dans l'analyse, ces travaux sont toutefois fort peu disert quant à la nature conflictuelle de situations réduites à des faits stylisés génériques dont le modèle est supposé rendre compte. Ce tropisme d'exclusion du conflit est également fort dans l'économie régionale et l'économie de la proximité, qui adhèrent souvent à une vision optimiste des propriétés des relations locales. Certes, ces approches acceptent les disfonctionnements du marché, au niveau général ou global, et considèrent avec scepticisme les vertus de la concurrence. Mais le local, les relations de proximité, sont censées y apporter un correctif, en particulier grâce aux vertus supposées de la relation de face à face, de la proximité géographique, des faibles distances, du développement par le bas ou de la gouvernance territoriale. En particulier, l'analyse des relations de proximité conduit souvent à attribuer de fortes qualités réparatrices à la proximité géographique, qui agirait comme un baume sur les échecs du marché et constituerait un remède aux pannes de coordination.

² L'absence de cette entrée dans la plupart des dictionnaires d'analyse économique est assez symptomatique. Une exception doit toutefois être soulignée, il s'agit des développements mobilisant le cadre de modélisation que propose la théorie des jeux ; les économistes s'intéressent alors à une forme particulière de conflit qui relève de la relation de face à face, entre deux acteurs en dehors de toute possibilité de confrontation violente et de débat (Rapoport 1960, Schelling, 1960).

³ A contrario, cette dimension du conflit est au cœur des développements contemporains de l'économie institutionnelle qui s'inscrivent dans la lignée des travaux de Commons (COREI 1995, Hodgson 1993b).

La vision ici présentée est toute autre. Nous considérons que la proximité géographique peut se révéler, dans certaines conditions, porteuse de tensions et de conflits. Le passage d'une situation de tension (plus générale) à celle de conflit s'opère à la faveur de l'engagement d'une des parties prenantes dans une relation de face à face entre deux individus ou lors d'interactions entre des groupes d'individus. L'engagement se conçoit comme la mise en œuvre d'une menace crédible ; il a en effet pour but, d'une part d'adresser un signal clair aux autres parties prenantes de la relation et, d'autre part, de contraindre celui qui s'engage (il implique ce faisant un coût). Les indicateurs de cet engagement peuvent consister en un recours en justice (demande de jugement par les tribunaux), une médiatisation (le différend est porté devant les médias : presse, radio, TV...), une voie de fait ou une confrontation verbale, une production de signes (panneaux interdisant un accès, barrières...).

Une catégorie particulière de conflits, qui entretiennent un lien étroit avec la dimension spatiale, retient notre attention, il s'agit des conflits d'usage et de voisinage dans les espaces naturels et ruraux⁴. Ces conflits se déroulent entre des voisins (résidents particuliers temporaires ou permanents, entreprises, exploitants agricoles...) plus ou moins proches. L'ensemble de ces acteurs possède des préférences et des intentions d'actions différentes et parfois difficilement compatibles concernant les mêmes espaces. Les tensions et conflits qui en découlent ont donc la particularité de reposer sur une base physique : ils prennent naissance autour de biens supports qui peuvent être matériels (le sol et l'eau) ou immatériel (l'air). Au-delà de cette dimension spatiale, les conflits d'usage et de voisinage, s'inscrivent dans un cadre institutionnel, qui peut être saisi et activé à trois niveaux différents : le tribunal, les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat, la Loi (niveau national ou européen). Enfin, les conflits d'usage et de voisinage se situent dans une relation d'interaction entre acteurs, qu'il s'agisse d'individus isolés, de personnes morales ou des groupes d'actions collectives.

Si ces conflits donnent le plus souvent lieu à des débats, des luttes, des ruptures, ils sont également généralement ponctués par des phases de négociation, d'apaisement, propices à l'élaboration d'accords, ou d'arrangements plus ou moins formels et provisoires entre les acteurs parties-prenantes. Pour nous, comme pour Simmel, le conflit ne constitue pas, en effet, la dernière étape de la dégradation d'une relation, c'est au contraire une modalité de coordination des acteurs parmi d'autres, une forme d'apprentissage du lien social, avec son histoire, ses développements, ses pics et ses moments d'apaisement (Simmel 2003).

L'objectif de cet article est de jeter les bases d'une analyse des relations conflictuelles dans les espaces ruraux, en s'appuyant sur une relecture des recherches réalisées dans le cadre des approches de la proximité (Bellet et al., 1993 ; Gilly et Torre, 2000 ; Torre et Rallet, 2005), dont l'intérêt pour la dimension spatiale s'est plutôt tourné jusqu'à présent vers l'étude des relations de coopération ou des processus de construction des territoires. La présentation des travaux visant à apprécier le degré de « polémogénéité » de l'espace rural et à analyser les modalités de l'émergence, du déroulement et les tentatives de résolution des conflits d'usage et de voisinage, menée tout d'abord, permet d'apprécier leur contenu spatial (Partie I). La seconde partie de l'article conduit à préciser les dimensions conflictuelles de la proximité géographique et à approfondir ses caractéristiques, selon qu'elle est subie ou recherchée par les acteurs, tout en révélant les vertus de la proximité organisée dans la recherche d'une solution négociée (Partie II). Dans un troisième temps, enfin, nous proposons une grille de lecture des conflits en termes de proximité, en croisant les dimensions spatiales et organisationnelles. Cette grille d'analyse nous permet d'identifier différentes catégories de conflits et de qualifier des issues de nature coopérative, en termes de proximité organisée, à ces situations conflictuelles (Partie III).

⁴ Ces catégories ne constituent qu'une sous-catégorie de l'ensemble plus général des conflits.

1. Recension et analyse des conflits d'usages et de voisinage dans l'espace rural français

Il n'existe pas de recensement exhaustif des conflits d'usages qui prennent naissance dans les espaces ruraux (voir une ébauche d'analyse de la littérature consacrée à ce sujet in Caron et Rialland, 2001⁵). Les résultats d'un certain nombre de tentatives visant à apprécier le niveau de conflictualité et à analyser la nature des conflits qui se déroulent dans cette catégorie d'espace méritent toutefois d'être présentés.

1.1. L'analyse de la presse spécialisée

La première source consiste en l'exploitation des événements de nature conflictuelle dans la presse spécialisée. Le travail de Charlier, fondé sur une base de données recensant 1619 conflits environnementaux localisés à partir du dépouillement de la rubrique départementale puis régionale de la revue écologiste « Combat Nature », de 1974 à 1994, apparaît le plus complet et le plus novateur dans ce domaine (Charlier, 1999). Certes, les conflits ainsi recensés n'ont pas exclusivement trait à l'espace rural. Mais cette recension, en dépit des biais intrinsèques à la nature particulière de la revue dépouillée pour l'alimenter, délivre un certain nombre d'enseignements précieux.

Charlier cherche à démontrer, approche quantitative à l'appui, l'importance prépondérante des caractéristiques de l'espace support dans l'émergence de situations conflictuelles. Il met ainsi en évidence que les dimensions socio-démographiques (densité de la population, structuration sociale - taux d'encadrement notamment), économiques (type d'activité économique dominant, spécialisation fonctionnelle) et politiques (intensité de la protection des espaces, régionalisme) d'un territoire jouent, en la matière, un rôle déterminant.

Au regard de tels facteurs, l'espace rural s'avère a priori faiblement « polémogène », ce qui est confirmé par la tentative de mesure du degré de conflictualité de l'espace métropolitain effectuée par l'auteur en mobilisant sa base de données quantitatives. Selon Charlier, la conflictualité environnementale de l'ensemble des cantons ruraux serait inférieure à la moyenne de l'ensemble des cantons français ; les zones urbaines et périurbaines présenteraient ainsi une plus grande propension à l'apparition de conflits environnementaux que les zones rurales⁶. De plus, et toujours d'après les recensions de la revue écologiste, la conflictualité des cantons ruraux ayant une fonction agricole assez importante serait encore plus faible que la moyenne de l'ensemble des cantons ruraux. En revanche, elle augmente pour les cantons ruraux agricoles situés en zone de montagne ou sur le littoral. De manière identique, l'ouverture au tourisme des cantons ruraux agricoles se traduit par une forte élévation de la conflictualité. L'agriculture serait peu porteuse de conflits en zone rurale, en particulier quand elle n'est pas confrontée à d'autres types d'activités.

1.2. Les résultats d'études empiriques combinant trois modes de recueil de données : dépouillement de la presse quotidienne régionale, interviews à dire d'expert et analyse du contentieux juridique

Nous avons contribué à deux programmes de recherche interdisciplinaires et interinstitutionnels destinés à étudier, sur la base d'une approche empirico-déductive, les modalités d'émergence, le déroulement et les tentatives de résolution de conflits d'usage et de voisinage dans l'espace rural⁷. Ont été retenues comme terrain d'étude six aires géographiques

⁵ Cette recension de la littérature a permis de mettre en évidence l'existence de travaux, peu nombreux, relevant de trois catégories principales : des monographies sur certains conflits, des réflexions générales sur le thème du conflit et enfin des travaux traitant de thématiques conflictuelles ainsi amenés à aborder, incidemment, la question du conflit.

⁶ Les cantons des secondes couronnes périurbaines présentent, selon Charlier, un niveau de conflictualité deux fois plus important que celle des cantons ruraux à forte fonction agricole.

⁷ Le premier travail de terrain, intitulé « Modalités d'émergence et procédures de résolution des conflits d'usage autour de l'espace et des ressources naturelles, Analyse dans les espaces ruraux », a été financé par le CNRS dans le cadre de l'appel d'offre « Territoires, Environnement et Nouveaux Modes de Gestion : La Gouvernance

situées dans des espaces ruraux aux caractéristiques hétérogènes (le District de Montrevel en Bresse, le Pays Voironnais situé à la périphérie de Grenoble, Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, l'estuaire de la Seine, l'estuaire de la Loire et deux micro régions situées en Haute Corse). Le travail empirique, réalisé à l'identique pour chacune des zones d'étude, a consisté dans la mise en oeuvre conjointe de trois méthodes de recueil de données, l'articulation de ces trois sources ayant pour but de nous prémunir des biais intrinsèques à chacune d'elles. La première source de données correspond à la réalisation d'enquêtes menées à dire d'experts (une quarantaine d'entretiens non directifs actifs donnant lieu à la production d'un compte-rendu, par terrain). La seconde méthode a consisté dans le dépouillement et l'analyse de la Presse Quotidienne Régionale (dépouillement systématique des éditions régionales disponibles du quotidien local le plus diffusé dans chacune des zones d'études pour la période allant du 01 juin 2001 au 30 mai 2002). La troisième méthode correspond à une analyse de bases de données juridiques, judiciaires et administratives (bases de données juridiques textuelles LAMYLINE), permettant d'identifier les décisions de justice (Conseil d'Etat, Cours administratives d'appel, Cours de cassation, Cours d'appel) ayant trait aux conflits d'usage dans chacun des six départements concernés pour la période du 1er janvier 1981 au 31 juillet 2003. Le corpus d'environ 1000 décisions de justice concernant des conflits localisés extrait des bases de données a fait l'objet d'analyses statistiques et lexicales, qui montrent, concernant ce mode d'engagement dans le conflit, un accroissement du volume d'affaires traitées au cours de la dernière décennie.

Les résultats de ce travail permettent de caractériser les conflits identifiés dans les six zones d'étude (en termes de matérialité locale - biens supports et objets de conflits - d'acteurs et d'usages incriminés, de manifestation et de déroulement, de modalités de gestion et de prévention des tensions et des conflits) et révèlent des régularités qui transcendent les spécificités locales en matière de manifestation et de modalités de régulation des conflits. Le croisement des trois sources montre que sur les neuf types principaux d'usages ici répertoriés (activités agricoles, industrielles, tertiaires, production d'énergie, construction d'infrastructures, gestion des déchets et épuration, protection et réservation de la nature, production de services récréatifs et activités résidentielles), trois sont principalement concernés par les conflits. Il s'agit de l'usage résidentiel et de l'usage de protection et de gestion de la nature, ainsi que de l'usage industriel (qui s'oppose souvent aux deux autres). La faiblesse des usages agricoles comme vecteurs de conflictualité constitue, avec la place prédominante des conflits d'anticipation ou conflits préventifs, un second résultat important de nos travaux. Les procédures d'enquête publique ou les déclarations d'utilité publique sont en effet, sur la plupart des terrains étudiés, systématiquement à l'origine de tensions ou d'engagements - contentieux juridique, manifestations, recours à la presse - marquant l'entrée dans le conflit. Le troisième résultat de ces études empiriques tient dans le fait que les conflits recensés sont en majorité liés à des innovations, quelles soient d'ordre technique (aménagement, infrastructure, activités industrielles), social (mise en place de groupes de travail ou de commissions), politique (protection de la biodiversité) ou organisationnel (nouveaux modes de gestion des terres, remembrement). Les conflits qui accompagnent tout changement semblent en retour constituer une manière de modifier les règles et les régulations à la fois dans la sphère de l'action et dans celle de la négociation (recomposition des dispositifs de gouvernance locale).

1.3. Une enquête d'opinion

Une troisième source d'information sur la nature et l'intensité de la conflictualité dans les espaces ruraux tient dans la réalisation d'enquêtes d'opinion. Selon celle réalisée en 2001 par

en Question » du Programme Interdisciplinaires Vie, Environnement et Sociétés (Kirat et Torre. 2004). Le second, intitulé « Une analyse des modalités de résolution des tensions liées aux différents usages des espaces ruraux », a été financé dans le cadre Programme de recherche Pour et Sur le Développement Régional Rhône-Alpes 2, « Territoires, Acteurs, Agriculteurs en Rhône-Alpes » (Torre et Aznar, 2005).

le CREDOC sur les Français et l'espace rural à la demande du groupe de prospective espaces naturels et société urbanisée de la DATAR, 36% des personnes interrogées (il s'agit de personnes habitant dans des zones rurales ou fréquentant ces dernières au cours de leur temps libre) déclarent subir des nuisances interprétables en termes de tensions ou de conflits entre usages (pollution, bruit, odeurs, présence d'infrastructures) (Perrier-Cornet, 2002). 31% des personnes interrogées déclarent ne subir aucune nuisance dans les espaces ruraux et 12% insistent *a contrario* sur des désagréments liés à la vie à la campagne : isolement, problèmes spécifiques à la vie sociale ...

Si l'absence de données de comparaison avec d'autres catégories d'espace invite à la plus grande prudence dans l'interprétation de ces résultats, quelques éléments d'information peuvent être retenus. Premièrement, près d'un tiers des personnes interrogées semble ne ressentir aucun désagrément dans son environnement. Deuxièmement, les sources de tensions potentielles mises en avant et pouvant être interprétées comme le résultat de conflits d'usages sont, par ordre croissant, les pollutions sonores ou olfactives, les infrastructures, et les pollutions de l'eau ou de l'air. La responsabilité des agriculteurs et des industriels dans ces nuisances est soulignée, sans pour autant que ceux-ci soient désignés comme seuls responsables ; les activités industrielles ou celles de particuliers (touristes, voisins autres habitants) sont autant voire davantage sources de troubles considérés comme préjudiciables. On notera que ces éléments ne sont pas en contradiction avec les résultats de nos recherches empiriques qui ont été exposées précédemment.

2. Des proximités « polémogènes » (ou vecteurs de conflictualité)

L'examen des cas de conflits et de tensions recensés à l'occasion des travaux de terrain dont nous venons de présenter les résultats met en évidence l'importance du rôle de la composante spatiale tant dans la survenance que dans le déroulement du processus conflictuel. Cette dernière se manifeste, concrètement, à deux niveaux :

- la matérialité du support des conflits (le sol ou l'eau) ou de leur objet apparaît déterminante : un cours d'eau, un champ, une forêt, un espace « remarquable »... sont localisés. Les conflits se déroulent à propos de biens supports, qui n'ont pas tous une matérialité palpable (l'air...), mais qui impliquent tous une localisation. Le seul moyen d'échapper à la confrontation, au conflit, est alors de se délocaliser, de changer de lieu, si l'on peut...

- les effets de contiguïté et de voisinage sont déterminants. Une partie des conflits se déroule entre des usagers de l'espace qui sont voisins, et subissent les conséquences de leurs actions respectives. Dans d'autres cas, des acteurs prétendent avoir accès à un même espace, souvent dans l'espoir d'y exercer des activités de nature différente et parfois difficilement compatibles.

2.1. Proximité géographique recherchée et subie

Dans cette perspective, la proximité géographique joue un rôle déterminant dans la survenance des tensions et des conflits. En effet, les conflits que nous étudions ici ne se déroulent pas entre des acteurs éloignés, mais entre des voisins, parfois temporaires, voire entre des usagers, aux attentes divergentes, d'un même espace. Voisinages, contiguïtés, superpositions, sont essentiels à la compréhension de ces relations... Dans certains cas, la proximité géographique ne semble pas neutre non plus quant aux modalités de résolution des conflits, qui sont également influencées par les modes de relation ou de coordination entre les acteurs locaux et les dispositifs publics existants. On voit bien poindre le jeu complexe et souvent repéré dans la littérature entre proximité géographique et proximité organisée (voir ci-dessous). Mais ici les rôles habituellement dévolus aux deux types de proximité (Bellet et al., 1993) se trouvent sensiblement modifiés. En particulier, la proximité géographique, dont

on a souvent vanté les vertus en termes de création de compromis ou de relations de coopération, peut jouer un rôle polémogène évident. Ce sont ses dimensions négatives qui sont ici mises en évidence.

Revenons à la définition de la proximité géographique, telle que présentée in Gilly et Torre (2000). *La proximité géographique* traite de la séparation dans l'espace et des liens en termes de distance. Elle fait référence à la notion d'espace géonomique, au sens de Perroux, et intègre la dimension sociale des mécanismes économiques, ou ce que l'on appelle parfois la distance fonctionnelle. En d'autres termes, la référence aux contraintes naturelles et physiques, clairement inscrite dans sa définition, n'épuise pas son contenu, qui comprend également des aspects de construit social tels que les infrastructures de transport, qui modifient les temps d'accès, ou encore les moyens financiers permettant l'utilisation de certaines technologies de communication. Mais la *proximité géographique*, qui est généralement présentée comme devant être *recherchée*, peut également être *subie*, comme nous allons le voir dans le cas des espaces ruraux.

i) Les proximités géographiques

- la *proximité géographique* va être *recherchée* par un certain nombre d'acteurs. C'est le cas des personnes qui s'installent dans une ville ou un village pour bénéficier de la présence d'autres habitants, des infrastructures, voire de l'ambiance culturelle... et cherchent ainsi à satisfaire un *besoin de proximité* avec d'autres acteurs économiques ou sociaux. On pourrait étendre cette problématique à la recherche de ressources naturelles ou de facteurs liés aux faibles densités, recherche des migrants saisonniers (résidents secondaires en particulier), des touristes et des pratiquants d'activités sportives de pleine nature dont la durée des séjours est le plus souvent courte. Dans le domaine productif, les entreprises vont chercher à installer des silos et autres infrastructures de stockage, voire des usines de transformation à proximité des lieux de production agricole, afin de limiter les coûts de transport et les pertes en charge ;

- mais la *proximité géographique* est également souvent *subie*. C'est le cas pour les agriculteurs propriétaires séculaires de parcelles ou d'exploitations, qui subissent une *contrainte de proximité*, mais également pour des nouveaux résidents qui subissent les rejets, pollutions olfactives, visuelles ou sonores émises par ces derniers. C'est également le cas quand une activité source de nuisances vient s'installer dans le voisinage de propriétés situées dans l'espace rural. Ça l'est aussi quand des usagers ne s'accordent pas sur la vocation à un usage dominant d'un espace, que certains voudraient récréatif et d'autres exclusivement productif (agricole par exemple), ou encore lorsque l'accès de différentes catégories d'usagers à un espace fait problème, qu'il existe des restrictions d'accès ou que le multi-usage se révèle difficile, voire impossible.

Dans l'ensemble de ces situations, *l'ambivalence entre proximité géographique recherchée* (qui répond à un besoin de proximité) *et proximité géographique subie* (qui impose des contraintes de proximité) *est créatrice de tensions et de conflits*. La présence de biens supports conditionne l'existence d'une contrainte de proximité à laquelle il est seulement possible de s'échapper par la mobilité, *i.e.* le déménagement quand il s'agit de personnes privées, la délocalisation quand il s'agit d'une activité économique. Mais cette possibilité est entravée par deux facteurs : tout d'abord la disponibilité de la ressource (la terre, le sous-sol, l'eau... se trouvent ici et pas ailleurs), et ensuite la contrainte financière, qui peut empêcher la réalisation d'un projet de mobilité. Notons ici que la même personne peut successivement se trouver en situation de proximité recherchée, puis subie, par exemple un randonneur qui se trouve en bute à un conflit d'usage de l'espace avec des chasseurs.

ii) L'inégalité face à l'espace

En plus de la distinction entre proximités géographiques recherchées et subies, l'existence d'une autre caractéristique des relations conflictuelles dans les espaces ruraux doit être

soulignée : il s'agit de *l'inégalité face à l'espace*. Celle-ci découle de la combinaison des particularités physiques des biens supports et des localisations des acteurs, ces derniers se trouvant dans des situations plus ou moins avantageuses en fonction du lieu dans lequel ils se situent. En effet, l'emplacement des parties prenantes dans le conflit est déterminant, en particulier au regard des particularités physiques des biens supports (Torre et Caron, 2002). C'est notamment le cas d'un bassin versant, dans lequel la micro localisation se révèle essentielle dans le traitement des rejets ou de la gestion des flux érosifs, les acteurs situés en haut du bassin bénéficiant d'une situation beaucoup plus confortable que ceux situés en aval qui reçoivent les rejets ou doivent gérer des volumes importants d'eau en cas d'inondation par exemple. C'est également vrai quand des propriétaires de parcelles appartenant à des zones desséchées ou inondées d'un marais entrent en négociation, les premiers se trouvant dans une situation bien plus favorable en raison de l'existence de la zone tampon créée par leurs voisins (Billaud, 1986). D'une manière différente, l'accès à la ressource en eau d'une rivière impose des contraintes de voisinage souvent inégalitaires aux différents usagers.

Ce phénomène d'inégalité face à l'espace n'est pas toujours observable. Il ne se marque que dans les cas de voisinage ou de contiguïté, la superposition des usages sur un même espace ou les questions d'accès répondant à des critères différents, puisque l'asymétrie des situations n'est alors plus obligatoirement vérifiée au niveau spatial.

Il convient de souligner que, lorsqu'elle existe, l'inégalité face à l'espace est susceptible de conditionner largement les rapports que vont entretenir les acteurs économiques et sociaux, usagers de l'espace, ainsi que les solutions retenues pour résoudre les difficultés causées par les co-localisations forcées. Cette inégalité face à l'espace, contingente de caractéristiques naturelles, se traduit en effet par une répartition asymétrique du pouvoir et/ou de l'incitation à entrer en négociation entre les acteurs parties prenantes. Ainsi, par exemple, l'usager qui bénéficie d'une localisation favorable va-t-il être en mesure de peser dans la négociation, en refusant d'entreprendre une action technique visant à réparer ou empêcher un dommage. L'acteur qui se trouve dans une situation défavorable pourra être, en retour, davantage enclin à recourir au conflit afin de faire valoir ses intérêts, qu'il s'engage dans le conflit en portant le contentieux sur la place publique ou devant les tribunaux.

Cette inégalité spatiale renvoie donc, sur le plan relationnel, à la question plus large des relations asymétriques en matière de pouvoir entre les acteurs individuels ou collectifs, publics ou privés parties prenantes des situations de conflit. Toute tentative de négociation, de médiation ou de concertation, tout jugement, doit tenir compte de cette asymétrie fondamentale entre usages et usagers.

2.2. Proximité organisée et négociation

La proximité géographique apparaît donc comme polémogène et présente des dimensions négatives trop peu souvent soulignées dans la littérature qui lui est consacrée. Ce faisant, elle appelle des modalités de coordination et de résolution des conflits, qui doivent à la fois tenir compte de ses caractéristiques propres et des modes de coordination entre acteurs disponibles au niveau local. Ces modalités de coordination peuvent être trouvées dans l'autre forme canonique de la proximité, *la proximité organisée*.

Rappelons la définition de la *proximité organisée* (Gilly et Torre, 2000), qui repose sur deux types de logiques, que l'on qualifie respectivement d'appartenance ou de similitude. Selon la *logique d'appartenance*, sont réputés proches les acteurs qui appartiennent au même espace de rapports (réseau de personnes ou d'entreprises, firme,...), *i.e.* entre lesquels se nouent des interactions telles qu'échanges d'informations, de connaissances ou de biens. Selon la *logique de similitude* (qui induit les liens les plus forts), sont réputés proches les acteurs qui se ressemblent, *i.e.* qui possèdent le même espace de référence, les mêmes représentations, et partagent les mêmes savoirs. Dans le premier cas, c'est de l'effectivité des coordinations que dépend l'appartenance à un même ensemble. Dans le second, la proximité est liée à une

relation de « ressemblance » des représentations et des modes de fonctionnement et découle souvent des apprentissages réalisés au cours de la phase précédente d'action commune. Mais comment la proximité organisée peut-elle contribuer à la résolution des conflits ou des tensions qui se produisent dans les espaces ruraux ?⁸ Tout conflit possède une histoire, qui ne préjuge en rien de sa résolution. Comme nous l'avons précisé en introduction, le conflit est un mode de coordination, souvent utilisé pour gérer des relations entre individus, associations ou représentants des pouvoirs publics. Dans la littérature, le passage devant les tribunaux est généralement présenté comme une sanction de l'échec de la solution coopérative (Caron et Torre, 2002), mais les recherches que nous menons sur le terrain montrent que ce n'est pas toujours le cas. Il arrive bien souvent que le recours à la Justice ne constitue que l'une des phases de l'histoire du conflit, voire qu'elle précède la mise en œuvre de celui-ci, et le préfigure avant même son explosion. Certains acteurs utilisent la justice dans le but de faire connaître ou de populariser leurs luttes, et vont ensuite se servir du jugement pour se prévaloir d'un rôle de porte-parole ou de victime, dans le lent processus d'évolution des tensions. Néanmoins, il faut bien distinguer, d'un point de vue analytique, différentes modalités de gestion du conflit, qui peuvent parfois être menées en parallèle. La négociation en est une, l'affrontement verbal ou physique une autre, de même que le passage devant les tribunaux. La médiation de tiers est parfois également convoquée, au même titre que l'utilisation des médias ou d'autres formes d'exposition publique pour tenter de révéler les conflits à l'opinion.

La proximité organisée intervient dans les phases de concertation, de négociation, ainsi que dans les médiations entreprises par des tiers. Il s'agit là de l'essentiel des moments de tensions, en dehors des pics de conflictualité, qui se traduisent par des exactions, des jugements ou une exposition publique. Durant ces phases « banales », les vertus de la proximité organisée sont convoquées pour assurer les processus de coordination. Toutefois, il apparaît que c'est essentiellement la dimension d'appartenance, *i.e.* le fait d'appartenir à un même réseau, qui s'avère déterminante et conditionne des modalités de discussion entre les acteurs. On va entrer en négociation :

- directe, par le biais de relations de face à face ou à l'intérieur de collectifs et dispositifs de concertation ;
- indirecte, par le biais d'actes techniques, d'objets, de signes (par exemple des panneaux de signalisation) ou de tiers qui cherchent à favoriser une médiation.

Concernant la seconde dimension, de similitude, le cas est plus complexe et mériterait d'être davantage creusé par des études spécifiques. En effet, pourquoi entrer en conflit quand on partage les mêmes représentations, les mêmes anticipations (Moquay et al., 2003) ? En fait, cette logique conduit souvent à l'apparition de zones de ségrégation, en particulier dans les ensembles périurbains, pour ce qui nous concerne. Les groupes d'acteurs qui partagent les mêmes systèmes de représentations, les mêmes valeurs, ont tendance à écarter les individus qui ne partagent pas ces références, et à constituer des groupes homogènes et isolés spatialement à la fois des points de vue social et spatial. Les tensions vont être apaisées par les relations entre membres d'un même groupe, alors que les conflits vont naître entre groupes d'acteurs homogènes et voisins, mais qui ne partagent pas les mêmes représentations. En revanche, la similitude entre acteurs peut aider à la résolution des conflits, une résolution fondée alors sur la constitution de groupes partageant des objectifs, des valeurs ou des représentations communes, et qui peuvent exclure les autres parties prenantes, porteuses de visions alternatives, de la solution (Beuret 2003), qui reste évidemment seulement partielle.

⁸ Notons que la proximité organisée n'est pas seulement une modalité de résolution, elle peut également être polémogène, surtout si l'on se place dans une perspective dynamique. Par exemple, on peut assimiler au syndrome NIMBY (Not In My Back Yard) le refus de l'acceptation de certaines couches sociales dans des quartiers plus aisés ou à vocation ethnique : la proximité géographique est alors mise en échec par des proximités organisées bien plus fortes. Cette dimension sort toutefois du cadre de l'étude ici entreprise, que nous entendons centrer sur les vertus réparatrices de la proximité organisée.

On retrouve ici notre processus de gouvernance territoriale, qui est celui d'une histoire évoluant entre conflits et phases de négociations, s'enchaînant et se donnant mutuellement vie...

3. Une première analyse des conflits en termes de proximités

La grille d'analyse des différents types de proximité définis plus haut nous permet de procéder à une première approche des conflits en termes de proximité. Cette analyse doit beaucoup aux travaux menés antérieurement sur ce sujet, qu'il s'agisse des recherches de nature générale sur les conflits (Freund, 1983), de la littérature sur les effets externes (Catin, 1985 ; Bromley, 1991) ou des premières recensions sur les conflits dans les espaces ruraux (voir plus haut). Toutefois, elle se construit directement à partir des catégories de la proximité, et intègre d'emblée une dimension spatiale qui n'est pas toujours présente dans ces différents types de recherches. Nous sommes ainsi en mesure de qualifier les différentes catégories de conflits en fonction des types de proximités, puis de nous appuyer sur la proximité organisée pour définir des issues de nature coopérative.

3.1. Proximité géographique et types de conflits

Si l'on se réfère aux relations de proximité géographique définies plus haut, il apparaît que les conflits peuvent se dérouler suivant trois modes majeurs dans les espaces ruraux, selon que la proximité géographique est recherchée ou subie⁹ :

- *conflits entre acteurs subissant une contrainte de proximité géographique*. Il s'agit le plus souvent de conflits de voisinage ou d'aménagement entre utilisateurs permanents d'espaces contigus ou proches. Emissions toxiques, pollutions, érection de bâtiments ou d'ouvrages..., qui posent problème aux voisins et génèrent des tensions ;
- *conflits entre acteurs recherchant une proximité géographique*. Il s'agit de conflits entre utilisateurs temporaires d'un même espace, dont les usages différents provoquent des phénomènes d'encombrement ; des conflits entre randonneurs et chasseurs, par exemple, ou entre utilisateurs de Sentiers et VTTistes. De manière générale, ces conflits d'usage touchent des acteurs qui attribuent des usages différents à un même espace, ou concernent des territoires dont la dimension spatiale se recoupe fortement ;
- *conflits entre acteurs recherchant une proximité géographique et acteurs subissant une contrainte de proximité géographique*. Il s'agit de conflits entre utilisateur permanents et temporaires d'un même espace. L'exemple type est celui des tensions entre urbains en déplacement résidentiel et acteurs domiciliés dans le rural, ou entre éleveurs et randonneurs.

Les relations entre ces différentes catégories d'acteurs peuvent alors se décliner de la manière suivante en ce qui concerne la proximité géographique (le tableau se lit de droite à gauche, la partie gauche désignant l'émetteur du conflit).

⁹ Pour des raisons de commodité analytique, les cas ici présentés sont strictement datés dans le temps. Nous considérons le moment d'émergence du conflit, par exemple entre un acteur recherchant de la proximité géographique (démarche vers) et un acteur subissant sa promiscuité (réaction à une intrusion), même si dans les phases ultérieures l'inconvénient du voisinage devient réciproque.

Tableau I. Les conflits dans les espaces ruraux en fonction des différentes dimensions de la proximité géographique

	Proximité Géographique subie	Proximité Géographique recherchée
Proximité Géographique subie	<p>Conflits de voisinage et d'aménagement</p> <p>Situations relevant de la catégorie économique des effets externes négatifs (nuisances) ou mise en place d'aménagements controversés</p>	<p>Conflits d'usages et d'accès</p> <p>Consommation d'aménités donnant lieu à des effets externes négatifs</p> <p>Refus de la consommation d'aménités</p>
Proximité Géographique recherchée	<p>Conflits d'usages et d'accès</p> <p>Consommation d'aménités donnant lieu à des effets externes négatifs</p> <p>Refus de consommation d'aménités</p>	<p>Conflits d'usages</p> <p>Phénomènes d'encombrement liés à la consommation des mêmes aménités par différentes catégories d'usagers</p>

A titre d'illustration nous avons reporté dans la matrice ci-dessous des exemples de conflits dans les espaces ruraux, répertoriés dans nos recherches sur les espaces naturels, ruraux et périurbains.

Les quatre catégories polaires de conflits délimitées par le tableau précédent permettent de regrouper l'ensemble des types de conflits identifiés. A l'exception du cadran Sud-Est (proximité géographique recherchée par les deux catégories d'acteurs) l'émetteur et le récepteur poursuivent des buts antagonistes. Lorsque la proximité géographique est recherchée par l'émetteur et le récepteur, le conflit est lié à un problème d'exclusion et d'effets d'encombrement et non pas à la poursuite de buts incompatibles par les différents usagers de l'espace considéré.

Tableau II. Les conflits dans les espaces ruraux : illustrations

	Proximité Géographique subie	Proximité Géographique recherchée
Proximité Géographique subie	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des eaux d'une rivière par un abattoir, ou pollution par les nitrates des eaux d'une nappe de captage ou des eaux marines côtières - Ruissellements érosifs - Construction d'une maison qui obstrue la vue - Agrandissement d'élevages hors-sol - Conflits liés à l'implantation d'éoliennes, d'incinérateurs, de stations d'épuration, de réseaux de transport 	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculteurs vs néo-ruraux (pollutions olfactives liées aux épandages par exemple) - Conflits entre propriétaires de microcentrales hydroélectriques et pêcheurs (effets négatifs sur la faune piscicole) - Conflits entre protecteurs des oiseaux et varappeurs dans les milieux rupestres - Conflits entre chasseurs et protecteurs de la nature
Proximité Géographique recherchée	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre randonneurs et éleveurs (perturbation de la tranquillité des troupeaux dans les estives) - Conflits entre chasseurs et agriculteurs : pullulation des sangliers causant des dommages aux récoltes - Conflits entre usagers récréatifs diffus et protecteurs de la nature (sur-fréquentation ou modes de fréquentation incompatibles avec la conservation de la biodiversité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre types d'usages récréatifs : entre randonneurs et VTTistes utilisant les mêmes chemins - Conflits liés à la sur-fréquentation de certains espaces naturels remarquables (sites classés)

3.3. Les solutions offertes par la proximité organisée

Venons-en maintenant aux modalités de solution des tensions et des relations conflictuelles permises par la proximité organisée. Des trois types canoniques de solutions aux inefficacités induites par l'existence de nuisances source de tensions et de conflits, que l'on qualifie de Pigouvienne, Coasienne, et de marché de droit d'usage des ressources libres, c'est celle fondée sur la négociation bilatérale que nous retenons ici. Si nous nous rapprochons ainsi des visées coasiennes, c'est toutefois à partir d'un cadre théorique alternatif que nous abordons ces solutions négociées inter-individuellement ou dans un contexte plus collectif par les acteurs concernés. Dans un précédent travail (Caron et Torre, 2002), nous avons évoqué les solutions alternatives, de nature juridique, qui permettent également de faire progresser ou de dénouer le conflit, mais que nous ne traiterons pas ici. En effet, les modalités de résolution, plus ou moins définitives, permises par la mobilisation des ressources de la proximité organisée concernent avant tout la mise en place de procédures de concertation, de négociation, ou de médiation, ce qui est conforme avec la littérature relative aux modes de résolution des conflits (Mermet, 1998).

Pour analyser les effets de la proximité organisée sur les tensions et conflits et les solutions qu'elle propose, nous recourons au tableau qui suit. Ce dernier croise les logiques de

proximité organisée (de similitude ou d'appartenance) avec les différentes situations envisagées précédemment du point de vue de la proximité géographique (suivant qu'elle est subie ou recherchée). Conformément au point de vue exprimé plus haut, la logique d'appartenance agit principalement au niveau des mécanismes de résolution des conflits, alors que la logique de similitude concerne surtout la possibilité d'intervention en amont du déclenchement du conflit (lorsqu'il s'agit encore d'une simple tension)¹⁰. C'est elle qui est à l'œuvre au sein des groupes homogènes, leur permettant de limiter, avant engagement, les relations de nature conflictuelle.

Tableau III. Les solutions offertes par la proximité organisée

	Proximité Géographique subie vs subie	Proximité Géographique recherchée vs subie	Proximité Géographique recherchée vs recherchée
Proximité Organisée Logique de similitude (résolution des tensions)	Solutions : action collective favorisée ; concertation entre des acteurs capables de mettre en commun des anticipations et des représentations	Obstacles à la mise en œuvre d'un processus de concertation : la logique de similitude ne peut être mobilisée car les acteurs appartiennent à des groupes différents et possèdent donc des représentations et espaces de référence divergents	Solutions : mise en commun des anticipations et des représentations : concertation ou médiation territoriale
Proximité Organisée Logique d'appartenance (résolution des tensions et conflits)	Solutions : Conciliation ou coopération via les réseaux d'interaction entre acteurs locaux, ou via la médiation de tiers		

Ce tableau reprend les situations polaires renseignées précédemment. La première colonne fait ainsi référence aux situations dans lesquelles la proximité géographique est subie du point de vue des émetteurs et des récepteurs, alors que la dernière correspond aux cas où la proximité géographique est recherchée par les deux catégories d'acteurs en situation de conflit. Dans la colonne intermédiaire, la proximité géographique est recherchée par l'un des acteurs et subie par l'autre. La première ligne du tableau présente les solutions offertes par la logique de similitude de la proximité organisée : c'est le processus de concertation qui est mis en avant car il est grandement facilité par la référence à une culture commune ou par le partage de représentations, et intervient au niveau des tensions entre acteurs au sein de groupes homogènes. Dans la deuxième ligne la logique d'appartenance implique des solutions de coopération ou de mise en œuvre de médiation par des tiers, de type résiliaire ; la concertation étant rendue difficile par la faiblesse des représentations communes. Les interactions évoquées relèvent soit du face à face (échange d'informations, coopération, conciliation), soit de procédures de négociation médiatisées par un tiers (médiation).

¹⁰ Comme nous l'avons signalé plus haut, la logique de similitude peut également agir dans le cadre des mécanismes de résolution des conflits, en provoquant alors de nouvelles tensions. Cette dimension mériterait d'être explorée plus avant dans le cadre d'une extension de notre grille d'analyse au cas des conflits inter-groupes.

Dans chacun de ces cas, la solution issue de la proximité organisée passe par les interactions à l'intérieur du réseau d'acteurs, ou encore par la mise en commun des énergies. Elle n'est évidemment pas exclusive des autres modalités de résolution des conflits et tensions. L'emploi du terme d'issue ou de résolution ne doit pas être nécessairement compris, dans le cas de la logique de ressemblance, comme caractérisant une opération qui met un terme définitif au conflit. Celui-ci peut se calmer, renaître, ou encore prendre de nouvelles formes. Il s'agit seulement d'indiquer que le conflit ou la tension peut trouver un apaisement, parfois temporaire, qui implique pour le moins un temps de latence, mais conduit parfois à une renaissance sous d'autres formes. Dans le cas de la logique d'appartenance, le processus ici visé concerne bien les modalités d'apaisement des tensions internes au réseau d'acteurs considéré.

L'utilisation des propriétés de la proximité organisée peut ainsi conduire à l'élaboration d'un certain nombre de règles de gestion du quotidien, qui vont se révéler fort utiles pour la gestion des tensions et conflits. Différentes modalités sont possibles, de l'accord tacite entre les parties prenantes pour gérer le problème sans entrer dans des discussions ni des négociations, à l'accord explicite suite à négociation ou à médiation, en passant par les accords écrits, qui peuvent prendre la forme de contrats passés devant un notaire et viennent formaliser l'arrangement obtenu entre les deux parties prenantes du conflit.

Conclusion

Comme dans n'importe quel espace géographique habité par une société humaine confrontée à des actes techniques de production (en l'occurrence les processus de production agricole), des tensions entre acteurs se manifestent dans les espaces ruraux. Toutefois, ces dernières ont pris une nouvelle dimension avec la multifonctionnalité des territoires et la concurrence des usages des espaces. Agriculteurs, artisans, néo-ruraux, touristes, migrants, habitants des périphéries des villes, employés, entreprises ou services de l'Etat, désirent tous occuper l'espace rural et y projettent des usages et des représentations différentes. Des tensions naissent de ces visions et de ces comportements souvent peu compatibles et se transforment en conflits au gré des engagements dans l'action des uns et des autres.

L'objectif de ce travail était de jeter de premiers jalons d'une analyse en termes de proximité des processus conflictuels qui se déroulent dans ces zones et d'avancer, à partir de la même base, des pistes de modalités de résolution. L'enjeu analytique était double. Il s'agissait, d'une part, de munir l'approche en termes de proximités d'une capacité d'analyse des relations conflictuelles, alors qu'elle s'est plutôt tournée jusqu'à présent vers l'étude des relations de coopération ou des processus de construction des territoires. D'autre part, il s'agissait d'entrer dans l'analyse des conflits par la dimension spatiale, souvent oubliée dans les recherches consacrées à ces modalités de coordination.

Dans une première partie, nous avons présenté les premiers résultats de travaux consacrés à la recension des types de conflits dans les espaces ruraux, qui permettent de montrer que l'agriculture ne constitue pas la source principale de conflictualité et pointent l'importance des conflits liés à des perceptions d'atteintes à la nature et au cadre de vie. Dans un second temps, nous avons jeté les bases d'une approche des relations conflictuelles en termes de proximité, en mettant en évidence les proximités géographiques subies et recherchées, ainsi que les processus de négociation permis par la mobilisation des ressources de la proximité organisée, dans ses logiques de similitude et d'appartenance. Dans la troisième partie de l'article, enfin, nous avons proposé une première grille de lecture des conflits et tensions dans les espaces ruraux en termes de proximité en croisant les dimensions géographiques et organisées. Cette grille d'analyse nous permet d'identifier différentes catégories de conflits et de qualifier des issues de nature coopérative à ces situations conflictuelles ou aux tensions qui s'expriment à l'intérieur d'un groupe d'individus présentant des caractéristiques semblables.

Bibliographie

- Bellet M., Colletis G., et Lung Y., (éds.), 1993, Economie de proximités, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, Numéro spécial, n°3.
- Beuret J.E., 2003, La gestion concertée de l'espace rural : médiations locales et politiques d'appui, in Billé R. et Mermet L. (dir.), 2003, *Concertation Décision et environnement. Regards Croisés*, Vol.I, Paris, La Documentation Française, 21-38.
- Billaud J.P., 1986, L'Etat nécessaire ? Aménagement et corporatisme dans le marais poitevin, *Etudes Rurales*, n°101-102, 73-111.
- Bromley D. W., 1991, *Environment and Economy, Property Rights and Public Policy*, Cambridge, Blackwell.
- Caron A. et Rialland C., 2001, *Recension des travaux portant sur les conflits d'usages dans l'espace rural et proposition d'éléments pour une typologie*, étude pour le Groupe de prospective espaces naturels et ruraux et société urbanisée, DATAR.
- Cadène P., 1990, L'usage des espaces péri-urbains. Une géographie régionale des conflits, *Etudes Rurales*, n°118-119, 235-267.
- Caron A. et Torre A., 2002, Les conflits d'usage dans les espaces ruraux : une analyse économique, in Perrier-Cornet P., *A qui appartient l'espace rural ?*, Editions de l'Aube/DATAR, 49-78.
- Catin M., 1985, *Effets externes : marchés et systèmes de décision collective*, Cujas, Paris.
- Cavailhès J. & Peeters D., 2004, *Of pigs and People*, Dijon, Louvain, Document de travail.
- Charlier B., 1999, *Géographie des conflits environnementaux depuis 1974*, Thèse pour le doctorat de Géographie, Université de Pau.
- Coase R.H., 1960, The Problem of Social Cost, *The Journal of Law and Economics*, Vol. II (1), 1-44.
- Coase R.H., 1988, *The Firm, the Market and the Law*, Chicago, The University of Chicago Press.
- COREI T., 1995, *L'Economie Institutionnaliste, Les Fondateurs*, Paris, Economica.
- Coser L.A., 1982, *Les fonctions du conflit social*, Paris, PUF.
- Duclos N., 1998, *Les violences paysannes sous la V^e République*, Paris, Economica.
- Dziedzicki J.-M., 2001, *Gestion des conflits d'aménagement de l'espace : Quelle place pour les processus de médiation ?*, Thèse pour le doctorat d'aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Tours, Tours.
- Faure G.O., Mermet L., Touzard H., Dupont C., 1998, *La négociation, Situations et problématiques*, Paris, Nathan.
- Freund J., 1983, *Sociologie du Conflit*, PUF, Paris.
- Gilly J.P. et Torre A. (eds), 2000, *Dynamiques de Proximité*, L'Harmattan, Paris.
- Guerrien B., 1999, *La théorie économique néoclassique*, Volumes 1 et 2, Paris, Editions de la Découverte, collection Repères.
- Hodgson G.M., 1993a, Institutional Economics: Surveying the 'Old' and the 'New', *Metroeconomica*, Vol. 44 (1), 1-28.
- Hodgson G.M., 1993b, *The Economics of Institution*, Aldershot, E. Elgar.
- Kaiser B., 1990, *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*, Armand Colin, Paris.
- Kirat T. Et Torre A. (dir.), 2004, *Modalités d'émergence et procédures de résolution des conflits d'usage autour de l'espace et des ressources naturelle. Analyse dans les espaces ruraux*, Rapport de recherche, Programme Environnement, Vie, Sociétés du CNRS : Territoires, Environnement et nouveaux modes de gestion : la "gouvernance" en question, Décembre.
- Lewin K., 1948, *Resolving Social Conflicts*, New York, Harper & Row.
- Mermet L., 1998, Place et conduite de la négociation dans les processus de décision complexes : l'exemple d'un conflit d'environnement, in *La négociation. Situations et Problématiques*, Nathan, Paris, 139-172.

- Michel C., 2003, *L'accès du public aux espaces naturels, agricoles et forestiers et l'exercice du droit de propriété : des équilibres à gérer*, Thèse de Doctorat de Sciences de l'Environnement, ENGREF Paris.
- Moquay P., Lardon S., Marcelpoil E., et Piveteau V., 2003, *Contribution des représentations spatiales à la proximité institutionnelle dans les processus de développement territorial*, ENGREF, Clermont-Ferrand.
- Perrier-Cornet P. (éd.), 2002, *A qui appartient l'espace rural ?*, Editions de l'Aube/DATAR.
- Rapoport A., 1960, *Fights, games, and debates*, University of Michigan Press, Ann Arbor.
- Samuels W.J., 1974, *The Coase Theorem and the Study of Law and Economics*, *Natural Resources Journal*, Vol.14 (1), 1-33.
- Schelling T. (1960), *The Strategy of Conflict*, Harvard University Press, MA.
- Simmel G., 2003 (pour la dernière édition), *Le conflit*, Belval, Les éditions Circé/poche.
- Stephenson G. M., 1981, *Intergroup bargaining and negotiations*, in Turner J.C. et Giles H. (éd), *Intergroup Behaviour*, Oxford, Basil Blackwell.
- Tinel B., 2002, *Hiérarchie et pouvoir en microéconomie : histoire d'un dialogue houleux entre le courant radical et le mainstream*, *Economie et Sociétés, Série Oeconomia, PE*, n°32, 11-12, 1789-1821
- Torre A. et Caron A., 2002, *Conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux*, *Sciences de la Société*, N°57, 95-113.
- Torre A. et Aznar O., 2005, *Une analyse des modalités de résolution des tensions liées aux différents usages des espaces ruraux*, Rapport final du projet 2.8., Programme de recherche Pour et Sur le Développement Régional, INRA DADP Rhône-Alpes 2, « Territoires, Acteurs, Agriculteurs en Rhône-Alpes », Septembre.
- Torre A. et Rallet A., 2005, *Proximity and localization*, *Regional Studies*, vol. 39, n° 1, 47-60.
- Touraine A., 1978, *La voix et le regard*, Paris, Seuil.
- Touzard H., 1972, *La médiation et la résolution des conflits*, Paris, PUF.